

# Formez-vous avec le CAUE

PROGRAMME  
2022

Elus

Agents des collectivités  
territoriales

Professionnels  
du cadre de vie



## Notre démarche

.....

Le contenu de chaque programme de formation est élaboré en fonction des besoins et des demandes des différents acteurs du territoire. Nous mettons à disposition des **élus**, des **agents des collectivités territoriales** et des **professionnels du cadre de vie**, une synergie de compétence visant à apporter une réponse en adéquation avec la réalité du « terrain ».

## Nos moyens pédagogiques

.....

### Une équipe pluridisciplinaire

Composée **d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, d'un juriste et d'une ingénieure écologue**, notre équipe accompagne depuis plus de 40 ans tous les acteurs du cadre de vie. Nous savons nous entourer et faire appel à des partenaires et/ou experts sur des problématiques précises.

Au sein de l'équipe, la **responsable de la formation** est à votre disposition pour répondre à vos interrogations et envisager avec vous une offre de formation adaptée à vos besoins.

### Une pédagogie

Nos formations s'inscrivent dans une pédagogie active, alternant des **temps d'exposés** en salle ou en visioconférence (exposés théoriques, études de cas, témoignages, retours d'expériences, etc.), des **temps d'activités** (ateliers de mise en pratique/situation, travail sur des maquettes, visites, etc.) et des **temps d'échanges** avec les professionnels et les experts.

A l'issue de la formation, les document supports des formations sont envoyés aux stagiaires ainsi qu'une évaluation pour savoir si les objectifs ont été atteints.

---

Le CAUE de la Gironde est un organisme de formation avec pour numéro d'agrément : 72 33 04465 33  
Nous disposons de l'agrément (CNFEL) de formation des élus et nous sommes certifié Datadock depuis 2017.

### Pour tous renseignements :

Tel : 05 56 97 81 89

Email : [formation@cauegironde.com](mailto:formation@cauegironde.com)

Responsable de formation : Claire Garnier

# Nos formations 2022



## Cycle « Qu'est ce que le paysage ? »\*



Les élus seront en mesure d'intégrer le paysage dans leur projet d'aménagement et d'urbanisme pour améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants.

### Objectifs du cycle de formation :

- / Acquérir des notions élémentaires et fondamentales sur le paysage et sur la notion d'objectifs de qualité paysagère.
- / Appréhender les processus pour intégrer le paysage dans les politiques locales sectorielles (aménagement, urbanisme, espaces publics et voirie, espaces naturels, etc.) et le rôle de l'élu dans la démarche. Préciser les moyens d'action et les étapes clefs.

### Contenu du cycle de formation :

Le paysage est reconnu par les élus comme un enjeu majeur des politiques publiques (enquête 2021 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, en partenariat notamment avec l'AMF). Le contenu de la formation prévoit de partager avec les élus les connaissances théoriques et pratiques pour **la prise en considération du paysage dans les décisions politiques**. La question du paysage sera abordée comme un enjeu transversal à intégrer en amont des politiques publiques.

### Référents pédagogiques du CAUE :

Bernard Brunet, paysagiste-urbaniste  
Sébastien Cannet, paysagiste-conseiller  
Justine Lehu, paysagiste-conseiller

\*2 modules. Ce cycle est structuré en 2 modules qu'il est préférable de suivre en intégralité pour atteindre l'objectif de la formation.

# Module 1

## « Paysage et projet politique, le rôle de l'élu »



📅 Date

17 mai

🕒 Durée

1 journée (10h-16h30)

📍 Lieu

Siège CAUE,  
283 rue d'Ornano  
33000 Bordeaux

FORMAT CONFÉRENCE  
ET ATELIER

### Objectifs de la formation :

- / Comprendre et acquérir les notions élémentaires sur le paysage.
- / Identifier les marges de manœuvre de l'élu pour prendre en considération le paysage en amont de tout projet sur son territoire.
- / Connaître les outils et démarches pour atteindre les objectifs de qualité paysagère.

### Contenu de la formation :

D'hier à aujourd'hui, nos paysages influencent nos modes de vie et réciproquement, nos décisions politiques influent sur nos paysages. A travers la présentation de différents projets (PLU, places, rues etc.), seront abordés **l'importance de la mobilisation des acteurs du paysage** (élus, professionnels, habitants), de la transversalité et de l'articulation des différentes politiques et disciplines. Le paysage amène à fonder les valeurs des futurs projets.

### Inscriptions (éligible au DIFE) :

[www.cauegironde.com/fr/1/34/formation.html](http://www.cauegironde.com/fr/1/34/formation.html)

## Module 2

### « Le projet de paysage au cœur du bourg »

📅 Date  
septembre / octobre  
à définir

🕒 Durée  
1/2 journée (14h-17h)

📍 Lieu  
à définir

FORMAT VISITES



Le récit du projet de paysage présenté par les élus et les paysagistes-concepteurs.

Inscriptions (éligible au DIFE) :  
[www.cauegironde.com/fr/1/34/formation.html](http://www.cauegironde.com/fr/1/34/formation.html)

---

## Modalités pratiques

.....

### 👤 Public

Élus en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la transition, du développement durable, des espaces verts, de l'environnement et **responsables de service** d'une collectivité territoriale

### € Tarifs

100€ (avec dossier DIFE & hors DIF)  
pour les 2 modules

### ☑ Prérequis

Aucun

### 📖 Méthode pédagogique

Connaissances fondamentales, ateliers pratiques, visites de terrain, échanges avec les participants

### 📄 Livrables

Diaporama projeté avec toutes les références

### 👥 Places limitées

15 participants







## Cycle « Urbanisme et risques naturels »\*

.....

Les élus seront en capacité d'intégrer les impacts des risques naturels, leurs évolutions et les moyens pour en limiter les dommages sur leur territoire.

### Objectifs du cycle de formation :

- / Acquérir des connaissances sur les principaux risques naturels et leurs évolutions en Gironde.
- / Connaître et comprendre les différentes réglementations.
- / Identifier des approches et des outils pour prendre en compte les risques naturels et en limiter les dommages.

### Contenu du cycle de formation :

Cette formation s'adresse à tous les élus girondins responsables d'une commune concernée par un ou plusieurs risques naturels. Les données faisant état des risques, de leur accentuation mais aussi la fréquence des événements exceptionnels, conduisent à modifier notre façon d'apprécier et de vivre sur notre territoire. Lors de ces différents modules, la **vulnérabilité de l'urbanisation existante et future face aux risques naturels est abordée** d'un point de vue réglementaire mais surtout comme point de départ de nouvelles stratégies d'aménagement.

### Référentes pédagogiques :

Annabel Albrech, ingénieure écologue au CAUE

Claire Garnier, urbaniste-géographe au CAUE

Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication à l'AMG

\* 5 modules. A l'exception du Module 1 introductif qui doit être suivi par tous les participants, ce cycle est structuré en plusieurs modules thématiques qui peuvent être suivis indépendamment.

## Module 1

### « Urbanisme, changement climatique et risques naturels »




Comprendre les conséquences du changement climatique sur les risques naturels en Gironde, connaître les obligations et responsabilités des collectivités territoriales en matière de risques majeurs et identifier les différentes sources d'information et les personnes ressources.

#### Inscriptions :

[www.amg33.fr/type-evenement/formations/](http://www.amg33.fr/type-evenement/formations/)

 Date  
11 octobre

 Durée  
2h30 (13h-15h30)

FORMAT  
VISIOCONFÉRENCE

## Module 2

### « Urbanisme et risques naturels liés aux eaux de surface et aux nappes »




Comprendre les différentes causes d'inondations en Gironde, connaître les réglementations sur les risques inondations et découvrir des modes d'action et de stratégie d'aménagement intégrant le risque.

#### Inscriptions (éligible au DIFE) :

[www.amg33.fr/type-evenement/formations/](http://www.amg33.fr/type-evenement/formations/)

 Date  
13 décembre

 Durée  
1/2 journée  
(9h30-12h30)

FORMAT  
VISIOCONFÉRENCE



## Modalités pratiques



### Public

**Élus** en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la construction, de la transition ou du développement durable, des espaces verts ou de l'environnement

### € Tarifs

Module 1 : Gratuit  
Modules, 2-3-4-5 : 100€ par module (avec dossier DIFE) ou 50€ par module hors DIFE

### Prérequis

Notions en urbanisme

### Méthode pédagogique

Interactivité entre les participants, les formateurs et les témoins sur les connaissances fondamentales, les exemples et les retours d'expériences

### Livrables

Diaporama projeté, fiches pratiques avec compilations de références utiles

### Places limitées

30 participants pour le M1,  
15 participants pour les M2, M3, M4 et M5.

### En partenariat avec

Association des Maires de Gironde

---


## A venir en 2023



### Module 3

« Urbanisme et risques naturels liés aux eaux pluviales »

 Date  
10 janvier 2023


 Durée  
1/2 journée  
(9h30-12h30)

FORMAT  
VISOCONFÉRENCE

### Module 4

« Urbanisme et risques naturels liés aux mouvements de terrain »


 Date  
14 mars 2023


 Durée  
2 heures  
(13h-15h)

FORMAT  
VISOCONFÉRENCE

### Module 5

« Urbanisme et risques naturels liés aux feux de forêts »

 Date  
16 mai 2023

 Durée  
2 heures  
(13h-15h)

FORMAT  
VISOCONFÉRENCE

# « (A)ménager sa commune : comment mettre en œuvre une démarche opérationnelle »

.....

Les participants sauront identifier des outils réglementaires, opérationnels et / ou financiers mobilisables pour mettre en œuvre leur projet d'aménagement et d'urbanisme.

## Objectifs de la formation :

- / Comprendre l'importance de la négociation avec les différents acteurs d'un projet.
- / Identifier les outils réglementaires et opérationnels appropriés à son projet.
- / Connaître les outils pour mobiliser le foncier et les modes de financements de l'urbanisme.

## Contenu de la formation :

A chaque projet, son contexte, sa méthode, ses acteurs, ses outils... et ses allers-retours. Les élus sont aujourd'hui amenés à composer et à négocier avec les différentes parties prenantes de leur territoire. D'une zone à urbaniser avec un projet de lotissement à un îlot bâti de mauvaise qualité à rénover en plein centre-bourg, cette formation présente plusieurs démarches pilotées ou accompagnées par des élus. Pour chacune d'elles, seront **détaillés les outils réglementaires, fonciers, opérationnels et fiscaux mobilisés.**

## Référentes pédagogiques :

Fanny Boschat, urbaniste-géographe au CAUE  
Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication à l'AMG

## Inscriptions (éligible au DIFE) :

[www.amg33.fr/type-evenement/formations/](http://www.amg33.fr/type-evenement/formations/)



👤 **Public**  
Élus en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la construction, du développement durable, **agents territoriaux** en charge de l'urbanisme, du droit des sols

📅 **Dates**  
10 & 11 mars

🕒 **Durée**  
10 mars : 9h30-12h  
11 mars : 10h-12h

€ **Tarifs**  
100€ avec DIFE ou  
50€ hors DIFE

☑ **Prérequis**  
Notions sur les documents de planification et les autorisations d'urbanisme

🗨 **Méthode pédagogique**  
Exposés théoriques, exemples de démarches et procédures, échanges avec les participants

📄 **Livrables**  
Diaporama projeté avec les références utiles

👤 **Places limitées**  
15 participants

🤝 **En partenariat avec**  
Association des Maires de Gironde

VISIOCONFÉRENCE

## « Nos parcelles font des petits, bonne nouvelle ? »

.....

Les participants connaîtront les outils et les procédures à mettre en place pour maîtriser la division parcellaire sur leur territoire.

**Public**  
Élus en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la construction, de la transition ou du développement durable, **agents territoriaux** en charge de l'urbanisme, du droit des sols

**Date**  
15 avril

**Durée**  
1/2 journée  
(9h30 - 12h30)

**Tarif**  
50€

**Prérequis**  
Notions sur les outils d'un PLU

**Méthode pédagogique**  
Interactivité entre les participants et les formateurs sur les exposés théoriques, l'atelier pratique et les exemples de démarche

**Livrables**  
Diaporama projeté avec les références utiles

VISIOCONFÉRENCE

### Objectifs de la formation :

- / Prendre connaissance du processus de division parcellaire en Gironde.
- / Comprendre les facteurs qui facilitent ou contraignent la division parcellaire.
- / Acquérir des outils réglementaires pour anticiper et maîtriser la division parcellaire.

### Contenu de la formation :

L'émergence du processus de densification des tissus résidentiels par division parcellaire entraîne parfois le développement de formes urbaines davantage subies que choisies. Ce mode d'urbanisation produit des formes urbaines et architecturales qui s'intègrent, selon les cas, plus ou moins dans le paysage et l'environnement existants. Cet atelier permet de prendre connaissance des répercussions que la division parcellaire engendre pour la collectivité et des stratégies individuelles des propriétaires pour diviser leur bien. Autour d'exemples concrets, **des pistes méthodologiques sur un document d'urbanisme ou lors de l'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme sont proposées et partagées.**

### Référentes pédagogiques CAUE:

Fanny Boschat, urbaniste-géographe  
Sandrine Piaux, architecte-conseiller

### Inscriptions :

[www.cauegironde.com/fr/1/34/formation.html](http://www.cauegironde.com/fr/1/34/formation.html)



# « Mobiliser le bâti vacant dans un centre-bourg/ville »

.....

Les participants sauront identifier le foncier vacant (bâti et non bâti) et auront la connaissance des outils et acteurs à mobiliser pour leurs projets.

## Objectifs de la formation :

- / Évaluer et repérer la vacance et les bâtis/secteurs à revaloriser.
- / Identifier les partenaires, les parties prenantes et acteurs du territoire à mobiliser.
- / Connaître les outils mobilisables en fonction du bâti et de son affectation à venir.

## Contenu de la formation :

Une ou deux maisons de bourg vacantes depuis de nombreuses années, une exploitation agricole à l'abandon, le mur très dégradé d'un ancien commerce etc., certains élus sont confrontés à cet état de fait dans leur commune. Changer cette situation est souvent complexe. Cette formation, à l'appui d'exemples concrets, aborde **différentes stratégies où outils fonciers, fiscaux et/ou juridiques sont utilisés.**

## Référent pédagogique du CAUE :

François Junjaud, juriste-urbaniste  
Martine Combeau, architecte-conseiller  
Fabrice Del Aguila, architecte, urbaniste-conseiller

## Inscriptions :


[www.cauegironde.com/fr/1/34/formation.html](http://www.cauegironde.com/fr/1/34/formation.html)

## A venir en 2023


.....

**Module 2**  
**« Mobiliser le foncier vacant dans un centre-bourg/ville »**


 **Date**  
24 février 2023


 **Durée**  
1/2 journée  
(9h-13h)

CONFÉRENCE

 **Public**  
Élus en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la construction, de la transition ou du développement durable, **agents territoriaux** et professionnels du cadre de vie


 **Date**  
18 novembre


 **Durée**  
1/2 journée (9h-13h)

 **Lieu**  
Siège CAUE,  
283 rue d'Ornano  
33000 Bordeaux

 **Tarif**  
50€

**Prérequis**  
Notions en urbanisme

 **Méthode pédagogique**  
Connaissances fondamentales, exemples et retour d'expériences, échanges avec les participants

 **Livrables**  
Diaporama projeté, fiches pratiques sur les outils présentés

 **Places limitées**  
30 participants

CONFÉRENCE

# Modalités d'inscription



Nos formations sont ouvertes à tous les élus locaux, aux agents des collectivités territoriales et aux professionnels du cadre de vie.

Les programmes et bulletins d'inscriptions\* à nos formations sont disponibles sur notre site internet quelques semaines avant la date prévue.

## Les inscriptions s'effectuent soit :

- / via notre site internet [www.cauegironde.com/formation](http://www.cauegironde.com/formation), en cliquant sur le lien d'inscription,
- / via une **newsletter** envoyée sur votre adresse mail, en cliquant sur le lien d'inscription,
- / via la plateforme « **moncompteformation** » pour les formations éligibles aux DIF Elus.

Vous pouvez également télécharger le programme et bulletin d'inscription, le compléter et signer avant de l'envoyer par voie postale au :  
CAUE de la Gironde - Formation, 283 rue d'Ornano 33 000 Bordeaux

## A la réception de l'inscription :

- / vous serez invités à répondre à un questionnaire qui nous permettra d'adapter au mieux le contenu de la formation à vos besoins et à votre niveau de connaissances,
- / vous recevrez la convention de formation.

## 10 jours avant la formation :

- / vous recevez votre convocation contenant le détail des dates, du lieu et le plan d'accès ou lien et code de connexion pour les visioconférences.

## A la fin de la formation :

- / une attestation de présence vous sera fournie.

**Attention : toute inscription qui ne sera pas annulée 7 jours avant la date de la formation ne pourra être remboursée.**

## Pour tous renseignements :

Tel : 05 56 97 81 89

Email : [formation@cauegironde.com](mailto:formation@cauegironde.com)

Responsable de formation : Claire Garnier

\*Dans certains cas, les inscriptions peuvent être gérées par un de nos partenaires.

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à [contact@cauegironde.com](mailto:contact@cauegironde.com). (Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>)



# Calendrier 2022



● public concerné    ○ public non concerné

	Élus	Agents	Professionnels
<b>MARS</b>			
<b>10-11 Mars</b> - « (A)ménager sa commune : comment mettre en œuvre une démarche opérationnelle ? »	●	●	○
<b>AVRIL</b>			
<b>15 Avril</b> - « Nos parcelles font des petits, bonne nouvelle ? »	●	●	○
<b>MAI</b>			
<b>17 Mai</b> - « Paysage et projet politique, le rôle de l'élu »	●	●	○
<b>SEPTEMBRE</b>			
<b>Septembre/octobre</b> - « Le projet paysage au coeur du bourg »	●	●	○
<b>OCTOBRE</b>			
<b>11 Octobre</b> - Urbanisme et risques naturels : « Changement climatique et risques naturels »	●	○	○
<b>NOVEMBRE</b>			
<b>18 Novembre</b> - Mobiliser le foncier bâti vacant : « Mobiliser le bâti vacant dans un centre-bourg/ ville »	●	●	●
<b>DÉCEMBRE</b>			
<b>13 Décembre</b> - Urbanisme et risques naturels : « Risques naturels liés aux eaux de surfaces et aux nappes »	●	○	○